



Stratégie nationale de santé : vers plus de responsabilité et de prévention

Alors que le projet de stratégie nationale de santé pour la période 2018-2022 a été rendu public, **Synadiet salue la volonté de la ministre des Solidarités et de la Santé de mettre en place une politique de promotion de la santé et de prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie.**

Les compléments alimentaires, des produits au service de la prévention et du bien-être

Les professionnels de santé s'accordent sur le fait qu'une bonne hygiène de vie (alimentation, sport) est la base d'une bonne santé. Certaines situations physiologiques ou certaines habitudes alimentaires entraînent cependant des besoins différents de la population générale, qu'il est indispensable de prendre en compte dans nos politiques publiques.

Certaines situations physiologiques telles que l'adolescence, la grossesse, l'allaitement, la ménopause ou encore l'avancée en âge sont à l'origine de besoins spécifiques¹.

De nombreuses personnes suivent aujourd'hui, volontairement ou en raison d'allergies, des régimes susceptibles de les mettre en situation de déficience : régime végétalien, sans gluten, sans viande rouge ou encore sans produits laitiers.

On estime ainsi que plus **de 40% de la population** a notamment des apports inadéquats en vitamines et minéraux comme le calcium, le magnésium, le fer et les vitamines A, C, D et E. Ce chiffre tend à augmenter avec le vieillissement de la population².

Mais au-delà de ce rôle nutritionnel direct, les compléments alimentaires apportent des ingrédients actifs tels que des plantes, des substances et des pro et prébiotiques dont les bénéfiques sur le bien-être et la santé sont largement étudiés et validés scientifiquement. Prescrits de manière croissante par les médecins³, ils constituent de puissants leviers d'action

¹ Avis de l'Anses du 13 mars 2015, Saisine n°2012-SA-0142

² Résultats retraités de l'enquête INCA 2

³ 55% des achats, *Source Nutrinet* 2013

et ont un rôle important dans cet équilibre physiologique indispensable au maintien d'une bonne santé.

Synadiet souhaite sensibiliser le Gouvernement à l'importance du rôle des compléments alimentaires dans le cadre d'une politique préventive et participative de maintien en bonne santé. Ces derniers n'ont pas vocation à se substituer à un régime équilibré et varié mais à apporter un complément utile pour certaines populations, en toute sécurité.

Vers une santé responsable

Synadiet salue la volonté du Gouvernement d'impliquer davantage les citoyens dans la maîtrise de leur parcours de santé : la prise de conscience que nous sommes chacun l'acteur clé de l'entretien de notre bien-être est fondamentale. Néanmoins, prendre la responsabilité de sa santé implique une information adéquate.

Synadiet regrette à ce titre que la stratégie nationale de santé n'aborde pas la question des solutions non-médicamenteuses. Alors que les citoyens cherchent à s'impliquer de plus en plus dans leur santé, on note qu'ils sont nombreux à se tourner vers l'automédication. Dans le même temps, plusieurs études pointent les effets secondaires d'une consommation inadaptée de certains médicaments. Lorsque la situation n'est pas pathologique, des solutions non-médicamenteuses existent pourtant qui permettent de favoriser le maintien en bonne santé et d'éliminer les inconforts. C'est le cas d'une majorité de compléments alimentaires.

En agissant sur la diminution de facteurs de risques de maladies et en agissant sur le bien-être en général, ils contribuent à la préservation de la santé tout au long de la vie. Ils répondent à une tendance de rationalisation de la consommation de médicaments et à la prise de conscience que des réponses mesurées et adaptées peuvent être apportées à des personnes en situation d'inconfort.

Pour exemple, les compléments alimentaires à base de fibres contribuent à accélérer le transit intestinal, ceux à base d'aubépine participent à un sommeil paisible.

En responsabilisant et en impliquant les citoyens dans la préservation de leur santé, les compléments alimentaires participent à ce transfert d'une vision curative vers une vision préventive. En effet, ils permettent notamment de réduire certains facteurs de risque de maladies dont les coûts sociaux induits sont considérables. Par exemple, la supplémentation des français à terrain ostéoporotiques en vitamine D et en calcium permettrait d'éviter

60 000 fractures osseuses par an. En plus du confort de vie gagné, ces fractures évitées engendreraient une économie de 510 millions d'euros par an pour l'Assurance maladie⁴.

La nécessaire implication des professionnels de santé

Bien que les utilisant de façon croissante, les citoyens et les professionnels de santé sont malheureusement peu formés à l'utilisation des compléments alimentaires. Les professionnels de santé ont un rôle clé à jouer dans l'éducation et l'accompagnement du patient vers une attitude d'acteur responsable.

Limiter l'apparition de certaines problématiques (la DMLA, l'ostéoporose) avec un programme adapté, ou apporter un confort de vie (sommeil, articulaire, digestion) sont des notions qu'il appartient à la population de prendre en main, sous la supervision du professionnel de santé dont la mission est d'éduquer et d'encadrer. Le rôle de ce professionnel n'est donc plus seulement de traiter un symptôme mais bel et bien de mettre au point un plan de prévention santé avec son patient en alliant un régime diversifié et la prise de compléments alimentaires.

Les compléments alimentaires ont un rôle à jouer dans le système de soin français, Synadiet invite donc le Gouvernement à les inclure dans sa stratégie nationale de santé. En particulier, Synadiet considère comme nécessaire de former les professionnels de santé à leur utilisation et d'éduquer les français afin que ces derniers deviennent de véritables acteurs de leur santé.

SYNADIET

Syndicat professionnel indépendant créé en 1950, SYNADIET est depuis 2012 un syndicat qui regroupe plus de 95% des professionnels du secteur des compléments alimentaires en France. Avec près de 230 adhérents (consultants, fabricants, façonniers, fournisseurs d'ingrédients, distributeurs, laboratoires d'analyse), SYNADIET a une force de représentativité unique en France formulant des propositions et mettant en place des actions concrètes pour une évolution responsable de son secteur d'activités, notamment sur les sujets qui ont trait à la qualité, à l'information et à la sécurité du consommateur.

⁴ Rapport Asteres pour Synadiet, « Les compléments alimentaires, des leviers de prévention médicale et d'économies pour l'Assurance maladie », avril 2016

Les compléments alimentaires en bref

Quelle définition officielle ?

Les compléments alimentaires sont des denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique seuls ou combinés, commercialisés sous forme de doses⁵.

Quelle composition ?

- **Vitamines, Minéraux et oligo-éléments** : vitamines, magnésium, calcium, chrome, etc.
- **Substances à but nutritionnel ou physiologique** : caféine, lycopène, glucosamine, etc.
- **Plantes ou préparations de plantes** : phytosterol, valériane, aubépine, harpagophyton, etc.
- **Les Novel Food** : silicium organique, etc.
- **Ingrédients d'origine animale non purifiés** : gelée royale, cartilage de requin, etc.

Quel statut en France ?

En France, les compléments alimentaires disposent du statut de denrée alimentaire spécifique et peuvent donc être commercialisés hors pharmacie. Ces produits de santé spécifiques se situent à mi-chemin entre l'aliment qui nourrit et le médicament qui soigne.

Chaque complément alimentaire mis sur le marché est examiné par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), qui dépend du ministère chargé de l'économie, laquelle vérifie notamment, sur la base des données scientifiques les plus récentes, qu'aucun ingrédient susceptible d'être préjudiciable à la santé n'a été introduit dans ces produits. La liste des ingrédients autorisés est établie par voie d'arrêté.

Quelques chiffres

- Un secteur dont le chiffre d'affaires global s'élève à 1,6Md€
- Une croissance moyenne de 4 à 6% par an depuis 3 ans
- 52% des produits vendus en pharmacie, 48% dans la distribution classique
- 16 000 emplois directs et indirects créés sur le sol français dont 8000 dépendent des compléments alimentaires à base de plantes
- Un secteur composé à 95% de PME
- Un marché français qui est le 3ème plus important d'Europe
- 90% des acheteurs se déclarent satisfaits de leur consommation de compléments alimentaires
- Un achat motivé dans 41% des cas par un médecin, et dans 12% des cas par un pharmacien

⁵ Directive 2002/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juin 2002 relative au rapprochement des législations des États membres concernant les compléments alimentaires